

de textile que les États-Unis et deux fois plus que la Grande-Bretagne. Il en était ainsi de 1954 à 1967 et, depuis, la situation a empiré. De 1954 à 1967 le montant de nos importations de textiles a augmenté de 146 p. 100.

Les États-Unis, monsieur l'Orateur, ont décidé de continger l'importation de textiles du Japon, mais nous n'avons rien fait; nous avons laissé traîner les choses; nous avons été bien gentils et même lorsque nous avons fixé des contingents nous avons prévenu les pays concernés: «Si vous excédez votre contingent, nous ne vous ferons pas de mal.» Ces importations massives ont eu pour conséquences le chamboulement de nos programmes de production, le ralentissement de la mise au point de certains articles, une diversification coûteuse de la production, l'abandon d'un certain nombre d'articles et la désorganisation de la main-d'œuvre de l'industrie textile canadienne. De 1966 à 1968, le nombre des travailleurs du textile a baissé de 4,000 ouvriers et la situation s'est encore dégradée depuis lors. Que peut-on faire, monsieur l'Orateur? Nous avons le choix entre plusieurs solutions dont la plus efficace consiste à limiter les importations en fixant des quotas et en les faisant respecter. Nous ne devons permettre à aucun pays d'excéder les quantités que nous lui avons fixées. D'autre part, nous pourrions favoriser le secteur du textile synthétique, où la demande et la production s'accroissent.

Fait-on assez de recherche dans ce domaine? Le rapport sur la politique scientifique, bien qu'il ne traite pas spécifiquement de la question des textiles, indique clairement que les activités du Canada en matière de recherche et de développement industriel sont inférieures à la moyenne. Sans doute pourrions-nous spécialiser notre industrie dans certains types d'articles pour lesquels nous sommes bien placés face à la concurrence. Le gouvernement canadien devrait prendre des mesures dans ce domaine, car l'exemple des États-Unis démontre les difficultés qu'implique la recherche de solutions bilatérales. On pourrait fixer un objectif suivant lequel 70 p. 100 du marché canadien devrait être approvisionné par les fabricants canadiens, tandis que le reste compterait sur les importations.

Les solutions proposées par le gouvernement fédéral ont été annoncées le 14 mai 1970, dans une déclaration que le ministre a prononcée à l'appel des motions, et à laquelle j'ai répondu. Il s'agissait, entre autres choses, de rationaliser les tarifs sur les textiles, de renforcer les lois relatives au dumping et aux droits compensateurs, de modifier la loi sur les douanes et la loi sur la statistique, de créer une Commission des textiles, d'appuyer financièrement les industries soucieuses d'améliorer, d'accroître ou de diversifier la production, d'aider financièrement les ouvriers touchés, de fournir une aide technique et commerciale par la création de Centres de productivité et de développement, et de lancer un programme d'aide aux dessinateurs de modes.

Le bill C-215, actuellement à l'étude, créant la Commission du textile et du vêtement et apportant en conséquence certaines modifications à d'autres lois, revient sur certaines des solutions proposées le 14 mai. J'espère qu'il sera pratique et efficace. Il crée la Commission et indique comment elle fonctionnera. Il prévoit de l'aide pour les ouvriers, modifie la loi sur les licences d'exportation et d'importation en vue du contrôle des importations, et modifie aussi la loi sur les douanes. La Commission projetée fera enquête sur l'importation des articles de textile

et d'habillement, pour déterminer si elle menace la production canadienne. La Commission recevra des plaintes des producteurs canadiens ou amorcera l'enquête de sa propre initiative. Monsieur l'Orateur, je ne m'oppose pas à la création de la Commission, mais je signale qu'elle se bornera à faire des recommandations au ministre et que c'est le gouverneur en conseil qui décidera s'il y a lieu de restreindre, et dans quelle mesure, l'importation d'un produit textile ou de plusieurs.

La Commission peut faire différentes choses. Elle peut demander ou recevoir d'un producteur de textile un plan décrivant comment il a l'intention d'améliorer ou de modifier sa production pour faire face à la concurrence internationale. Le ministre a déclaré à nombre de reprises que le problème n'était pas l'efficacité. Certaines de nos usines sont aussi modernes qu'il est possible de l'être. Si elles sont déjà modernes, comment les améliorer? Nous savons où se situe le problème. Il est inutile que le gouvernement s'adresse pour la centième fois à l'industrie textile pour obtenir des recommandations. Le ministre et le gouvernement n'ignorent pas où sont les problèmes.

J'ai parlé de ce qui se produira lors des débauchages, mais ce qui est honteux, c'est que le gouvernement admet qu'ils se produiront et qu'il le souhaite. À l'heure actuelle, nous ignorons comment le programme proposé se déroulera et quelles sommes seront nécessaires à son financement. D'après ce qu'a déclaré aujourd'hui le ministre du Travail (M. Mackasey), cette question sera résolue par un règlement qui n'a pas encore été promulgué.

Si on étudie la façon dont les travailleurs sont protégés par le pacte automobile, on s'aperçoit qu'il est très en avance sur ce qu'on prévoit pour les travailleurs des textiles. J'ai là un exemplaire du règlement provisoire des prestations d'aide couvrant les ouvriers de l'automobile, mais nous ignorons celui qui s'appliquera aux employés des textiles. Tant que nous ne connaissons pas les termes du règlement que le ministre du Travail adoptera, il est difficile de déterminer l'utilité éventuelle du programme. N'oublions pas également que les industries du textile sont implantées dans des régions de faible emploi et que nous ignorons les mesures qui seront prises pour créer d'autres emplois.

Il est évident que tout ceci correspond à la politique du gouvernement qui est d'admettre que des débauchages sont inévitables du fait de l'évolution de l'industrie du textile. Cela est dû à un manque de planification. Il ne faut prendre aucune décision à l'égard de cette industrie tant que la Commission n'aura pas déterminé à quel moment et dans quels groupes les débauchages se produiront. Les ouvriers du textile sont des travailleurs spécialisés qui ne s'adaptent pas facilement à un nouveau genre de travail. Si le gouvernement ne croit pas en l'avenir de notre industrie textile, qu'il le dise; pas de phrases ambiguës. Le Canada pourrait très bien se spécialiser en d'autres domaines, les synthétiques par exemple, et renoncer entièrement à la production de laine et de coton. Peut-être devrions-nous nous y résoudre. En ce cas, le gouvernement devrait nous le dire.

D'aucuns prétendent que la Commission n'a pas sa raison d'être. L'Association des importateurs du Canada est contre, il va sans dire. D'autres n'en voient pas la nécessité puisque nous savons déjà à quoi nous en tenir. Nous avons suffisamment de données du Bureau fédéral de la statistique et d'autres sources pour prendre la déci-